ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

N°18 - MAI 2008

Le Barreau autour du monde

L'action internationale du Barreau de Paris

Brésil : un partenaire d'avenir

Ilha Grande, Rio de Janeiro

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
CHRISTIAN CHARRIÈRE-BOURNAZEL,
BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS
RÉDACTEURS EN CHEF
ANNE SOULÉLIAC, ELISE TILLET DAGOUSSET
AVEC LA COLLABORATION D'**AMÉLIE GUIRAUD**
CONCEPTION ET RÉALISATION
LARA BALJAK
PHOTO DE COUVERTURE
123RF - ODESSA4

Sommaire n°18 MAI 2008

3 ÉDITORIAL
Christian Charrière-Bournazel,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

4 INTERVIEW
LE BARREAU DE SÃO PAULO
Luiz Flávio Borges D´Urso
Président de l'Ordre des avocats du Brésil section de São Paulo

6 INTERVIEW
LE BARREAU DE SÃO PAULO
George Augusto Niaradi
Président de la Commisssion du Commerce Extérieur et des Relations Internationales de l'Ordre des avocats du Brésil section de São Paulo

7 INTERVIEW
LE BRÉSIL : ACTEUR INCONTOURNABLE DES RELATIONS INTERNATIONALES
Antoine Pouillieute,
Ambassadeur de France au Brésil

10 INTERVIEW
DYNAMISME ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET LE BRÉSIL
Michel Durand Mura
Président de la Chambre de commerce fédérale France Brésil, Président de la Chambre de São Paulo et Président de Eurocâmaras

12 INTERVIEW
VIVRE UNE AVENTURE HUMAINE AU COEUR D'UNE AVENTURE ENTREPREUNARIALE
Firmin Antonio
Président d'Accor au Brésil, Directeur Général d'Accor Amérique Latine

14 INTERVIEW
LES AVOCATS FRANÇAIS AU BRÉSIL
Charles-Henry Chenut
Avocat associé au barreau de Paris,
Conseiller du commerce
extérieur de la France (CNCCEF)
Secrétaire général de la Commission Amérique Latine

16 SOUS-COMMISSION OUVERTE
«AMÉRIQUE LATINE» DU BARREAU DE PARIS
Marie-Christine Cimadevilla
Avocat au barreau de Paris, responsable de la sous-commission ouverte «amérique latine» du barreau de Paris

18 INTERVIEW
LES DROITS DE L'HOMME AU BRÉSIL
Andressa Caldas,
Lawyer, legal director of Justiça Global

20 LES DROITS DE L'HOMME AU BRÉSIL
Le système carcéral brésilien pour mineurs
Amélie Guiraud
Juriste, Service des Relations Européennes et Internationales du barreau de Paris

22 ACTUALITÉS
22 **Peine de mort**
24 **Colombie**
26 **La confidentialité des correspondances entre avocats à l'épreuve des échanges transfrontaliers**
27 **Cambodge**

© Heather DeSmidt

Éditorial

CHRISTIAN CHARRIÈRE-BOURNAZEL
BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

Comme des amis se rendant successivement visite, la France sera en 2009 l'invitée du Brésil, trois ans seulement après les célébrations de l'année du Brésil sur son territoire.

Cette réciprocité dit beaucoup sur la nature de nos relations avec ce grand pays, riche de la meilleure façon qui soit, par la diversité des hommes et des femmes.

Dans un pays en mutation, contraint de se réinventer chaque jour pour absorber les poussées économiques et canaliser les élans sociaux, le droit est un puissant allié et les avocats de précieux remparts.

Car nous partageons avec le Brésil davantage qu'une frontière, grâce à la Guyane : une tradition juridique et, plus encore la conception d'un droit régulateur, garant des grands équilibres sociaux. Cette tradition partagée reste vivace aujourd'hui : nous le devons à tous les confrères installés au Brésil et aux Brésiliens exerçant en France. Elle est un atout dans les nouveaux équilibres économiques et mondiaux.

Aussi avons-nous décidé, conjointement avec nos confrères de São Paulo et du barreau de Paris, de faire de 2009 l'année des avocats français au Brésil.

A l'initiative de la sous-commission ouverte Amérique latine, un comité d'avocats a donc vu le jour, associant la Commission pour le commerce extérieur du barreau de São Paulo à la Commission internationale du barreau de Paris.

Ainsi cette proximité se traduira-t-elle dans des actes et des manifestations tout au long de l'année ; ainsi les avocats prendront-ils toute leur place dans le développement et le renforcement des liens qui unissent la France et son immense voisin d'Amérique du Sud. ■

© Heather DeSmidt

BrésiL

Le barreau de São Paulo

INTERVIEW

LUIZ FLÁVIO BORGES D´URSO
PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BRÉSIL SECTION DE SÃO PAULO, DOCTEUR (PHD) EN DROIT PÉNAL - UNIVERSITÉ DE SÃO PAULO, AVOCAT

Comment s'organise la profession d'avocat au Brésil ?

Premièrement, j'aimerais inviter mes confrères français à visiter notre site Internet : www.oabsp.org.br

L'avocat au Brésil joue un important rôle politique: il aide à la consolidation des institutions de l'État émergent ainsi qu'à celle des libertés et des droits du peuple brésilien.

Toutes les grandes causes brésiliennes, de l'abolition de l'esclavage à la proclamation de la République, ont été endossées par les avocats.

Cette tradition de lutte du barreau a été maintenue avec la création de l'Ordre des Avocats du Brésil, en 1930.

Durant les sept dernières années, le barreau a contribué à consolider les institutions du pays.

La démocratie brésilienne doit beaucoup aux avocats, qui ont combattu inlassablement, pour les libertés individuelles et la démocratie, surtout durant les périodes d'autoritarisme du pays sans se laisser intimider.

Un avocat étranger souhaite exercer au Brésil. Quelles démarches doit-il suivre ?

Un avocat étranger peut intervenir comme consultant en droit étranger correspondant à son pays d'origine.

Les documents à fournir sont :

> un visa de résidence au Brésil ;
> la preuve que l'avocat n'a pas fait l'objet de mesures disciplinaires ;
> la preuve que l'avocat n'a pas été condamné par un jugement.

Les documents doivent être traduits en portugais.

L'autorisation doit être renouvelée tous les trois ans, tout comme la carte professionnelle des avocats brésiliens.

São Paulo Overview

Vous trouverez des informations plus détaillées dans les normes 3/2000 et 91/2000.
Les avocats peuvent également accéder aux informations à l'adresse électronique suivante :
www2.oabsp.org.br/asp/comissões/sociedades/minutas

Que souhaiteriez-vous dire à vos confrères parisiens qui envisageraient de s'installer au Brésil ?
Le barreau brésilien est grand, il compte aujourd'hui 600 000 avocats, dont 260 000 à São Paulo.
Nous avons beaucoup de points communs.
Henri Robert a écrit que l'histoire du barreau français peut se résumer en deux mots : lutte et courage.
Combat et courage depuis l'holocauste jusqu'à la déesse Liberté. Je peux affirmer que nous avons beaucoup d'autres choses en commun.

Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les avocats brésiliens dans l'exercice de leur profession ?
Au Brésil, je vois une question centrale : celle des prérogatives professionnelles de l'avocat.
Il n'y a pas de culture de respect des droits de la défense.
Ainsi, nous devons encore faire face aux autorités qui ne garantissent pas à l'avocat constitué la possibilité d'avoir accès aux actes et aux enquêtes policières.
Ainsi, les droits de la défense ne peuvent pas être exercés pleinement.
Les autorités cherchent également à briser les principes du secret professionnel et de la confidentialité qui existent entre l'avocat et son client.
En effet, il est possible, sur mandat judicaire, de perquisitionner les bureaux des avocats pour rechercher des informations et des preuves dans leurs archives afin d'incriminer le client.
Nous avons combattu inlassablement cette atteinte aux droits de la défense. ■

BrésiL

Le barreau de São Paulo

INTERVIEW

GEORGE AUGUSTO NIARADI
PRÉSIDENT DE LA COMMISSSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BRÉSIL SECTION DE SÃO PAULO, DOCTEUR (PHD) EN DROIT INTERNATIONAL UNIVERSITÉ DE SÃO PAULO, AVOCAT

Pourriez-vous nous présenter la COMEX et son champ d'activités ?
La COMEX, Commission du Commerce Extérieur et des Relations Internationales de l'Ordre des avocats du Brésil, section de São Paulo, concrétise une des nombreuses actions entreprises par la Présidence pour aider les avocats à élargir leurs activités dans ce secteur.
De cette manière, la COMEX a pour mandat de mettre en place des conférences, d'élaborer des ouvrages, de participer à des rencontres internationales et de mettre en place des programmes de coopération avec d'autres entités pouvant aider au développement du commerce extérieur et des relations internationales au Brésil et dans d'autres pays.

Un comité des avocats France-Brésil a été créé en septembre 2007 par la Comex de São Paulo et le barreau de Paris. Sur quels sujets souhaitez-vous que se concentre la coopération entre nos deux barreaux au sein de ce comité ?
Le comité fournira aux avocats des deux côtés de l'Atlantique la mise à jour réciproque de connaissances moyennant la réalisation d'événements et la publication d'oeuvres communes.

Quelle est l'ouverture du barreau de São Paulo vers l'international ?
La COMEX est suffisante à une telle ouverture.
Elle représente les intérêts en matière internationale de plus de 260 000 avocats inscrits à la Section de São Paulo de l'Ordre des avocats du Brésil. Au cours de l'année 2007, nous avons reçu M. Charles-Henry Chenut, nous avons eu la visite d'avocats du Honduras et de la République Dominicaine, dans le cadre de programmes d'échange.
La COMEX est donc très heureuse de pouvoir participer à de telles entreprises avec l'Ordre des avocats de Paris. ■

BrésiL

Le Brésil : acteur incontournable des relations internationales

INTERVIEW

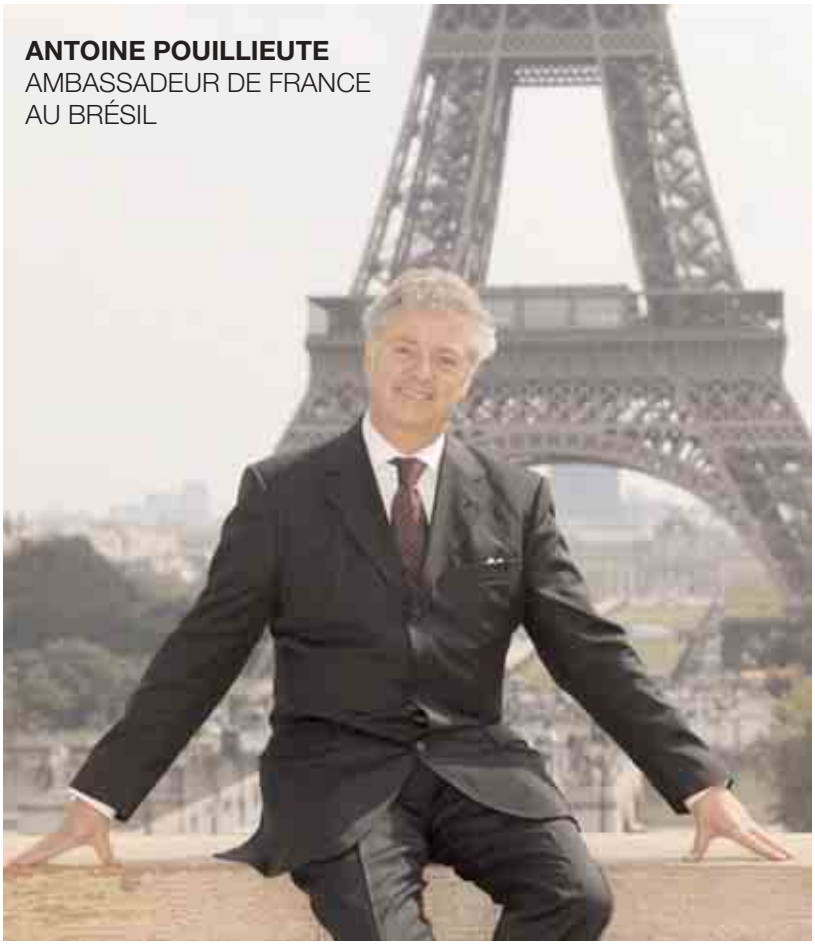

ANTOINE POUILLIEUTE
AMBASSADEUR DE FRANCE
AU BRÉSIL

Selon vous, pourquoi le Brésil doit-il être un partenaire privilégié de la France ?

Comme vous le savez, les relations entre la France et le Brésil, qui remontent au XVIe siècle, sont excellentes et prometteuses. Nos pays partagent beaucoup de points communs à tous égards, sur les plans économique, social, politique, culturel. La rencontre entre le Président Luiz Inacio Lula da Silva et le Président Nicolas Sarkozy en Guyane, le 12 février dernier, est venue illustrer de façon éclatante l'intensité et la qualité des liens qui unissent nos deux pays.

Nous partageons en particulier la même ambition d'une mondialisation qui soit mieux maîtrisée, plus équitable, plus solidaire et ceci dans un monde multipolaire. La réussite d'UNITAID pour combattre les grandes endémies qui affectent surtout les pays défavorisés, vient illustrer de façon exemplaire ce que nos deux pays sont capables de réaliser ensemble, et avec d'autres, dès lors qu'existe la volonté politique de travailler en commun.

S'agissant de la sécurité internationale, nos deux pays défendent le principe d'une gestion multilatérale des crises.

Dans ce contexte, nous soutenons la candidature du Brésil à un siège permanent au Conseil de sécurité. Celui-ci doit en effet être réformé afin de mieux tenir compte de la réalité du monde d'aujourd'hui, et le Brésil constitue l'un de ces grands acteurs avec lequel le système international devra de plus en plus compter.

De la même manière, le Président Sarkozy a réitéré sa détermination à oeuvrer à l'élargissement du G-8 aux grandes puissances émergentes, au premier rang desquelles le Brésil.

Le Brésil est notre premier partenaire commercial en Amérique latine.

Quelque 400 entreprises françaises y sont présentes et emploient 250.000 personnes. Le niveau des investissements directs nous situe, en termes de stock, au quatrième rang.

>> suite article page 10

«Le Brésil est notre premier partenaire commercial en Amérique Latine»

La France, au Brésil, est un partenaire qui investit dans la durée et qui contribue, par le biais de ses entreprises, au développement du pays, en y apportant son savoir-faire et sa technologie.
Dans le domaine de la coopération culturelle, scientifique et technique, le Brésil est là encore le premier partenaire de la France en Amérique latine ; l'Alliance française, présente au Brésil depuis plus de 120 ans, y compte 74 implantations et 30 000 élèves.
En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la France et le Brésil ont une relation tout à fait privilégiée fondée sur des programmes bilatéraux exemplaires de formation et de recherche.
Tout cela, et bien d'autres choses dont l'énumération serait fastidieuse tant elles sont nombreuses, témoigne de la confiance et de l'amitié, qui existent entre le Brésil et la France et qui milite pour l'approfondissement d'un partenariat authentiquement stratégique.

Quels sont vos projets pour l'année de la France au Brésil en 2009 ?
Comme vous le savez la décision concernant l'organisation de l'année de la France au Brésil en 2009 a fait l'objet d'une déclaration conjointe des deux présidents de la République en 2006. Cette décision répondait, à manière de réciprocité, à la précédente saison culturelle «*Brésil Brésils*» qui a eu lieu en France en 2005 et qui a connu un succès considérable.
L'année sera lancée officiellement le 23 décembre 2008, en présence des deux présidents de la République, et sera clôturée officiellement le 7 septembre 2009, à l'occasion de la fête nationale brésilienne.
L'année couvrira tous les secteurs et toutes les disciplines, avec une programmation artistique, riche et diversifiée et des coopérations vivantes dans tous les domaines, aussi bien scientifique, technique, qu'universitaire et économique.

Congresso Nacional - Brazilia

© SETUR, Rui Faquini

Elle sera articulée autour de trois grands axes :

- La France d'aujourd'hui, une France qui reflète au mieux sa capacité créatrice, son expertise économique, scientifique, l'innovation technologique.
- La France diverse, la diversité de la société française, son métissage, son patrimoine, la diversité des savoirs, la diversité régionale.
- La France ouverte : ouverture sur les partenariats franco-brésiliens et sur le monde…

Nous aurons des manifestations itinérantes et quelques grands événements.

Nous présenterons bien entendu des spectacles grand public comme le théâtre équestre Zingaro, le somptueux Ballet Preljocaj, ou encore les très belles expositions de Matisse et Fernand Léger.

Cette saison culturelle très dense ira à la rencontre du public sur l'ensemble du territoire brésilien, de Belo Horizonte à Curitiba, en passant par Porto Alegre, Salvador et Manaus sans oublier la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock.

La France est le représentant de l'Union Européenne durant toute l'année 2008, quelles sont vos priorités ?

La France assure en effet la présidence du Conseil de l'Union pendant toute l'année 2008 au Brésil, d'abord au premier semestre au nom et pour le compte de la Slovénie, qui ne dispose pas de représentation diplomatique dans ce pays, puis au second semestre pour son propre compte.

Au premier semestre, les priorités de la France sont donc celles de la Slovénie. Comme ce pays n'a pas de liens traditionnels forts avec l'Amérique latine, ses priorités concernent d'autres régions du monde, notamment le voisinage avec la CEI et les Balkans occidentaux. La présidence slovène sera cependant marquée par la tenue du Ve sommet Union européenne / Amérique Latine-Caraïbes, en mai 2008 à Lima, dont la déclaration conjointe devrait avoir pour thèmes principaux la cohésion sociale (lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion) et le développement durable (environnement, énergie et lutte contre le changement climatique).

En outre, la reprise de discussions commerciales entre l'UE et le Mercosur pourrait intervenir durant la présidence slovène. Quant aux priorités de la France au second semestre, elles ont été présentées par le Président de la République à l'occasion de la ratification par notre pays du traité de Lisbonne : mise en œuvre d'une stratégie de développement durable (protection de l'environnement et indépendance énergétique), définition d'une politique commune de l'immigration, refondation de la politique agricole commune et avenir de la politique commune de défense. Dans ce cadre général, la France s'efforcera de promouvoir deux thèmes transversaux avec l'Amérique latine : le changement climatique et la lutte contre le trafic des drogues. Plus spécifiquement avec le Brésil, la présidence française sera l'occasion d'adopter, lors d'un sommet UE-Brésil en décembre, un plan d'action destiné à concrétiser le partenariat stratégique lancé en juillet 2007.

Ce plan d'action devrait s'articuler autour des thèmes suivants : l'énergie (notamment, mais pas seulement, les biocarburants), le changement climatique, la coopération scientifique et technologique, l'intégration régionale et la promotion du multilatéralisme.■

© SETUR, Rui Faquini

BrésiL

Dynamisme économique entre la France et le Brésil

INTERVIEW

MICHEL DURAND MURA, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FÉDÉRALE FRANCE BRÉSIL, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE SÃO PAULO ET PRÉSIDENT DE EUROCÂMARAS

Comment fonctionne la Chambre de commerce fédérale France Brésil ?

La Chambre de Commerce France Brésil (CCFB), fondée en 1900, est une entité juridique au niveau national. Il s'agit d'une association brésilienne de droit privé dont les membres sont tous volontaires et paient une cotisation annuelle.

Elle est dirigée par un Comité Exécutif et est responsable principalement de la stratégie de la chambre, de la communication et du contrôle des comptes.

Le fonctionnement de la CCFB est fortement décentralisé à travers quatre chambres régionales, Rio de Janeiro, São Paulo, Minas Gerais et Paraná ainsi qu´une antenne à Porto Alegre qui assurent une gamme complète de services.

Parmi les activités de la CCFB réalisées localement, on peut citer : le service commercial, l'appui aux entreprises françaises désireuses de s'implanter au Brésil ou d'y exporter et vice-versa, le recrutement et la sélection, la formation professionnelle, la production d´information économique, la responsabilité sociale et bien entendu l'événementiel.

> «La France (...) est le quatrième investisseur étranger au Brésil».

La CCFB compte 850 membres, dispose d'un important réseau local et est parfaitement intégrée dans le tissu industriel et commercial local.

Elle est également membre de Eurocâmaras, entité qui regroupe toutes les Chambres de commerce légalement établies au Brésil.

Quel est le rôle d'Eurocâmaras ?

Eurocâmaras est une association de droit privé, créée il y a dix ans, basée à São Paulo. Elle compte actuellement 12 membres institutionnels qui représentent au total près de 5 000 entreprises européennes et brésiliennes.

São Paulo Overview

André CHASSOT fotoegrafia@terra.com.br.

Le commerce extérieur entre les deux pays est dynamique, pratiquement équilibré et atteint environ 5 milliards d´euros.
La France, par ailleurs est le quatrième investisseur étranger au Brésil.
Le devenir des relations économiques entre les deux pays me parait très favorable dans le contexte actuel de fort développement du Brésil qui allie désormais à la croissance retrouvée une stabilité économique jamais égalée dans l'histoire récente.
Ceci dit, l'évolution des relations commerciales passera nécessairement par les négociations entre l'Union européenne et le Mercosul avec l'objectif de célébrer un Traité de Libre Echange sur le modèle déjà signé par exemple par l'Union européenne avec le Mexique et le Chili.
Il s'agit d'une opportunité unique dont la France et le Brésil devraient profiter.
La France a un rôle particulier à jouer, avec la Présidence de l'Union européenne en 2008 et l'année de la France au Brésil en 2009.
C´est un défi que, pour sa part, la CCFB est prête à relever. ■

Le rôle de Eurocâmaras est la défense et la promotion des intérêts de ses membres.
Elle est l´interlocuteur privilégié de l'Union Européenne pour les questions d'intérêt commun pour les pays de la Communauté et le Brésil.
Sans administration propre, la Présidence tournante d'Eurocâmaras s´appuie sur la structure de la Chambre de Commerce du pays responsable (Italie actuellement).
Eurocâmaras possède sa propre structure de médiation et arbitrage, la CAE.

Comment envisagez-vous le devenir économique des relations entre la France et le Brésil ?
Il faut tout d'abord rappeler que les relations diplomatiques entre les deux pays sont excellentes et ce depuis plusieurs années.
Elles se sont même renforcées avec le gouvernement Lula. Les relations économiques et commerciales sont par ailleurs anciennes et profondes avec un grand nombre d´entreprises françaises comptant plus de cinquante ans au Brésil.

Le forum européen et le déjeuner sectoriel

© archive de la Chambre de Commerce France Brésil

BrésiL

Vivre une aventure humaine au cœur d'une aventure entrepreneuriale

INTERVIEW ACCOR

FIRMIN ANTONIO
PRÉSIDENT D'ACCOR AU BRÉSIL, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACCOR AMÉRIQUE LATINE

Arrivé au Brésil en 1976, Accor est, aujourd'hui, l'une des filiales majeures d'Accor hors de France et l'un des principaux groupes français au Brésil. Présent dans l'univers du Tourisme et des Services, Accor est leader sur le marché dans tous ses métiers.

En l'espace de 32 ans, la filiale brésilienne du Groupe Accor est devenue le numéro un mondial des Titres de Services, avec 4 millions d'utilisateurs par jour et le premier exploitant hôtelier d'Amérique du Sud, doté d'un parc de 150 établissements et 22 000 chambres couvrant les besoins d'hébergement allant de l'économique au luxe. Comment peut-on expliquer une telle prouesse, alors que les investissements de départ étaient minimes, dans une conjoncture fortement marquée par un taux d'inflation galopant, souvent perturbée par la mise en place de plans de redressement qui ne débouchaient que sur une instabilité économique accrue ?

Tout ce que nous avons obtenu repose sur notre Culture d'Entreprise ancrée sur 3 pôles de force: notre ambition du leadership et des résultats; nos idéaux fondés sur notre vocation de services; et notre expertise pour développer le professionnalisme, la compétence

Journées Accor Amlat 2008

et les talents potentiels. Et pour que les hommes et les femmes soient le fil conducteur du développement du Groupe, nous avons créé, en 2000, le Projet d'Entreprise Accor au Brésil. Ce projet est né d'une vision audacieuse et mobilisatrice de ses milliers de collaborateurs disséminés sur l'ensemble du territoire et dont l'objectif est de répondre, à la fois, aux besoins de ses clients, aux attentes de ses actionnaires et à celles des investisseurs. Je peux affirmer que les résultats que nous avons atteints sont le fruit de cette convergence vertueuse de propositions communes, de force travail et détermination, associés à une capacité exceptionnelle de réaction et d'adaptation des équipes brésiliennes.

Si je devais recommander une voie à suivre à ceux qui s'installent au Brésil, je leur dirais de tirer le meilleur parti de la vocation naturelle du Brésilien à servir et être utile, à sa facilité de s'engager dans les causes de l'organisation, en faisant de son travail la principale source de croissance et de réalisation.
Mais pour obtenir un tel engagement, il est nécessaire d'aider les travailleurs à se développer à travers la formation. Celle-ci constitue, en effet, la carence majeure du Brésilien et le facteur le plus motivant pour lui.

C'est pourquoi nous avons créé, en 1992, l'Académie Accor, première université d'entreprise au Brésil, pour prendre en charge la formation professionnelle et personnelle de plus de 10 mille collaborateurs réunis, aujourd'hui, au sein de Accor dans ce pays.

En investissant en formation et en motivation, nous avons réussi, grâce à la productivité, à surmonter le handicap de frais de personnel élevés, issus des charges plutôt que du montant des salaires. Dans un pays où prévaut le marché informel, une entreprise responsable, qui respecte scrupuleusement contraintes légales et obligations sociales, peut trouver dans la valorisation de son équipe la voie la plus effective du développement durable.

Il est, toutefois, nécessaire de s'engager vis-à-vis de l'avenir du pays, en s'impliquant résolument dans les projets sociaux des communautés locales. L'entreprise sera, ainsi, perçue comme une organisation responsable, condition sine qua non pour assurer la pérennité de son succès dans un pays où les carences sont légion.

L'ensemble des initiatives que nous avons prises s'est soldé pour Accor par un résultat allant au-delà du développement et du leadership.
Elles ont apporté au Groupe de multiples formes de reconnaissance, telles que son classement, à dix reprises, au Palmarès des meilleures entreprises pour travailler au Brésil et le choix de ses clients qui ont fait, 5 ans de suite, de ses marques hôtelières les enseignes les plus admirées.

Enfin, je crois que, dans un pays qui chemine fermement vers une plus grande stabilité et une croissance économique assortie de justice sociale, Accor au Brésil a encore beaucoup à faire et peut déployer sans crainte l'ensemble de ses activités. ■

BrésiL

Les avocats français au Brésil

INTERVIEW

CHARLES-HENRY CHENUT
AVOCAT ASSOCIÉ AU BARREAU DE PARIS
CONSEILLER DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (CNCCEF)
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION AMÉRIQUE LATINE

Vous êtes avocat au barreau de Paris et vous venez de créer le premier cabinet d'avocats d'affaires franco-brésilien. Comment cette aventure a-t-elle commencé ?
Voilà plus d'un an que je gère l'antenne parisienne d'un cabinet américain, dont je suis également associé. Au sein de cette structure, mon rapprochement avec le Brésil a été progressif.
Entretenant d'abord des relations avec des confrères correspondants brésiliens, les dossiers entre la France et le Brésil ont commencé à prendre une place de plus en plus prégnante au sein de l'activité du cabinet jusqu'à aujourd'hui correspondre à presque trois quarts de notre chiffre d'affaires.

J'ai demandé au même moment à un confrère brésilien, Fernando Santiago, de venir rejoindre notre cabinet à Paris afin de renforcer notre équipe pour répondre à un besoin de gestion d'affaires croissant, qui venaient tant de la France que du Brésil.

Puis, après avoir fait une étude sur le marché du droit franco-brésilien, nous nous sommes rendu compte que la demande était forte et qu'elle allait crescendo, sans rencontrer pour autant une offre adéquate.
En effet, aussi curieux que cela puisse paraître, il n'existe pas de cabinet d'avocats franco-brésilien, ni en France, ni au Brésil.
Aussi, forts de notre expérience, nous avons décidé de franchir le pas et de créer cette structure unique en son genre.

En quoi ce cabinet est-il unique ?
Où est la nouveauté ?
Son concept même est novateur. Nous offrons à nos clients la première structure qui soit composée à la fois d'associés français et d'associés brésiliens, certains d'entre eux ayant d'ailleurs parfois la double nationalité. En France comme au Brésil, chaque dossier est ainsi suivi par deux associés, l'un français, l'autre brésilien.

La trentaine d'avocats qui composent notre cabinet, répartis en trois bureaux : Paris, São Paulo et Belo Horizonte, assure de ce fait une gestion des affaires en temps réel, dans les deux langues, mais nous travaillons aussi évidemment en anglais et en espagnol, et surtout dans le respect des deux cultures. Ce dernier point est essentiel, notamment pour toute personne qui désire investir ou s'implanter pour la première fois dans un pays qu'il connaît peu ou mal.

L'avantage est double.
Tout d'abord, notre cabinet offre aux clients de traiter avec un avocat de sa propre nationalité.
C'est un confort important et un élément culturel non négligeable pour la bonne conduite des affaires. Le succès d'une opération est parfois à ce prix. Porter un projet dépasse souvent son seul cadre juridique. Un bon accompagnement implique une appréhension parfaite de l'opération.
Les différences culturelles dressent traditionnellement certaines barrières que nous franchissons alors sans difficulté en raison de la bi nationalité de nos avocats comme de leur double formation universitaire et professionnelle.

D'autre part, l'existence d'un seul cabinet, un «*guichet unique*», évite de faire appel à des confrères correspondants en France ou au Brésil, ce que souvent n'apprécient pas les clients pour des raisons évidentes : perte de temps, rupture de la relation personnelle, conflit d'intérêts et/ou problème de confidentialité.
Chose étonnante, nous conseillons des entreprises françaises du CAC 40 qui sont implantées au Brésil depuis des années, mais qui ont finalement choisi de faire appel à nos services en raison de notre présence au Brésil mais aussi et surtout à Paris.
En effet, la maison mère, située en France, apprécie de pouvoir mener une opération depuis la France avec des avocats qu'elle peut rencontrer sans difficulté sur place sans pour autant négliger le côté opérationnel au Brésil. L'inverse est également vrai. Nous nous efforçons donc d'avoir ce don d'ubiquité !

Quelles sont les relations que vous entretenez avec vos confrères brésiliens ?
Nombre d'avocats brésiliens sont francophones et très nombreux sont ceux qui sont venus faire une partie de leurs études en France. Leurs attaches avec notre pays sont sincères.
Il est aisé de travailler avec eux en raison de la proximité de nos cultures et de l'attrait réciproque que nous éprouvons pour nos pays. Si leurs demandes de coopération sont fortes, il ne tient qu'à nous d'y répondre.
L'année de la France au Brésil en 2009 est une formidable opportunité pour le barreau de Paris et les avocats qui le composent de se manifester en ce sens.
La Commission Amérique latine du barreau de Paris a déjà largement emprunté cette voie en initiant différents projets dans cette perspective.■

BrésiL

La sous commission ouverte «Amérique Latine» du barreau de Paris

MARIE CHRISTINE CIMADEVILLA
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS
RESPONSABLE DE LA SOUS COMMISSION OUVERTE «AMÉRIQUE LATINE» DU BARREAU DE PARIS

Le barreau de Paris est riche de sa diversité; diversité des pratiques professionnelles, diversité des parcours personnels, diversité des origines.

Une centaine d'avocats parisiens entretient des liens étroits avec l'Amérique Latine. Aux côtés des praticiens des relations économiques et commerciales avec cette région du monde, nombreux sont les confrères qui consacrent tout ou partie de leur temps à la défense des droits de l'Homme et au soutien aux avocats latino-américains dont, encore aujourd'hui, l'existence est parfois menacée.

Depuis plus de dix ans, le Groupe de Travail Amérique Latine permet à ces avocats, de tous âges et de toutes origines, dont les pratiques professionnelles sont profondément différentes les unes des autres, de se rencontrer, de partager leurs expériences et leurs doutes, de progresser.

Au-delà de ces rencontres personnelles, nous nous sommes fixé trois objectifs : maintenir une veille sur les questions juridiques et de politique législative, enrichir la réflexion sur les thématiques d'actualité en y associant le monde des entreprises, les institutions et l'Université, nous former et former nos confrères.

En 2008, nous nous consacrons essentiellement au Brésil afin de préparer l'année de la France au Brésil en 2009, mais nous soutenons également activement le projet d'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe, OHADAC, et sommes très attentifs à l'actualité du droit des investissements et des droits de l'Homme.

Ainsi, nous ne manquerons pas d'évoquer le procès historique qui a conduit, après 7 ans d'enquête et près de 2 mois d'audience à la condamnation, en Argentine, le 4 avril dernier, des «*parents adoptifs*» et du ravisseur de Maria Eugenia Sampallo Barragan. Cette jeune femme, née dans un centre de torture et de détention peu de temps avant que ses parents disparaissent, est la première enfant volée à avoir porté plainte contre ceux qui l'ont éduquée.

Nous ne manquerons pas non plus d'examiner les suites des multiples affaires soumises au CIRDI (centre international de réglement des différents liés aux investissments) et des sentences, dont certaines sont contradictoires, qui en ont découlé. Signe des temps qui changent, le mouvement de défiance à l'égard de ces arbitrages ne semble pas avoir prospéré comme certains le craignaient, ou le souhaitaient.
Dans le même temps, les gouvernements dits populistes renoncent à des mesures unilatérales et invitent les investisseurs étrangers à des renégociations plus ou moins contraintes.
Y verrons-nous une illustration du progrès de la culture de conciliation ?

Que de sujets ! Quel mélange des genres !
Il y a pourtant des passerelles entre le droit des investissements, le droit de l'environnement, le droit des communautés autochtones et les droits de l'Homme.
Hommes et femmes rassemblés par une éthique commune, au service de l'application loyale et équitable de la règle de droit, indépendants et fidèles à ceux qui nous confient la défense de leurs intérêts, nous identifions ces passerelles, nous les explorons, nous travaillons à leur renforcement.

Venez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus. ■

BrésiL

Les droits de l'Homme au Brésil

INTERVIEW

ANDRESSA CALDAS
IS A LAWYER AND THE LEGAL DIRECTOR OF JUSTIÇA GLOBAL. SHE HAS A MASTER IN LAW (UNIVERSIDADE FEDERAL DO PARANÁ, BRASIL, 2001) AND A MA LATIN AMERICAN STUDIES (UNIVERSITY OF LONDON, UK, 2006).

What violations of human rights do you report the most frequently?
We have reported grave cases of violation of human rights throughout Brazil, specially those related to summary executions (either caused by the police, or by private forces – like militias and death squads - generally with the participation of state agents); torture (mainly in detentions centers and prisons); violations against human rights defenders; arbitrary detention, impunity, violations of the right to land and housing, and lack of access to justice.

What is the role of the lawyers in Justiça Global?
Justiça Global legal and research work require rigorous data collection of human rights violations through onsite visitations where the violation took place, interviews with victims, local organizations representative, and meetings with public authorities. These activities are carried out by the Mobile Action Group (MAG), which is composed of a lawyer and a researcher (and sometimes also by a journalist).

The MAG missions provide exclusive access to primary sources, guaranteeing the accuracy and authenticity of the case details. Besides, our experience has revealed that the presence of external observers tends to inhibit some human rights violations.
For example, after a massive police operation that took place June the 27th 2007 and left 19 peoples dead in shantytown of Rio de Janeiro known as the «*Complexo do Alemão*», Justiça Global was the first organization to enter the neighborhood.
Justiça Global arrival in the community the morning following the police invasion was crucial to document the events in loco, recording testimonies from victims and residents, and taking photographs of the locals.
These information provided evidence that several cases of summary executions had been committed by the police.

After gathering information, lawyers and researchers – jointly with local activists – send reports to authorities and to human rights special rapporteurs of the United Nations.
In some emblematic cases, and since formal conditions are filled, we present petitions to the Inter American system, in order to get recommendations (from the Inter American Commission on Human Rights – IACHR) or even sentences (from the Inter American Court on Human Rights).

How is security of human rights defenders ensured?
Unfortunately, defending human rights in Brazil is not an easy, neither a safe work. Brazil has reported many grave abuses against human rights defenders, such as intimidation, smear campaign, death threats and murders.
We have always defended that the immediate protection of life and personal integrity of threatened human rights defenders by the state is extremely important.
However, it is also essential that the government concomitantly investigates and punishes the perpetrators. Beyond protecting human rights defenders work itself, the government should protect and guarantee human rights and public policies human rights defenders are fighting for.

Justiça Global has actively worked for the creation of the National Program for the Protection of human rights defenders, launched in 2004.

Nevertheless, this state program has facing many difficulties to be effectively implemented.

For example, the Federal Police has denied to give protection to human rights defenders, even in high risky cases with statements (provisionary measures) determined by the IACHR.

Lençois, Bahia
© Heather DeSmidt

Currently in Brazil there is an increase of non-state human rights violators, such as national and transnational companies that perpetrate abuses against social movements leaders, rural workers, environmentalists, and indigenous and quilombola communities.
Many of these violations are linked to a national development project based on mega-projects (big hydroelectric dams, new roads, agrobusiness large farms).

Do the Inter American Court of Human Rights and the Inter American Commission on Human Rights' decisions and recommendations have any impact on your activities?
The Damião Ximenes case, taken on by Justiça Global, resulted in the first sentence against Brazil in the Inter-American Court on Human Rights at the OAS. It was the first time that the Court considered a mental health case.
The Damião Ximenes case inspired academic thesis, articles, book chapters, all related to the fight against discrimination based on mental health.

>> suite article page 20

The increase of cases submitted to the IACHR by Justiça Global, now together with the cases submitted to the Inter-American Court, has produced a significant impact on our work, not merely in terms of legal representation, but also in documentation, research, communication, updating and following up with existing cases.
There are still many challenges.
Even though Brazil has ratified the main international treaties for protection of human rights, there is still a trudge for the application of these instruments and the Brazilian government has not fully implemented the most of the international recommendations and sentences. ■

Le système carcéral brésilien pour mineurs

AMÉLIE GUIRAUD
JURISTE,
SERVICE DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DU BARREAU DE PARIS

Les allégations de mauvais traitements et d'usage de la torture sont nombreuses dans les centres de détention de la Fondation brésilienne pour la protection des mineurs (FEBEM), notamment dans l'Etat de São Paulo. La FEBEM accueille les adolescents de 12 à 18 ans «*en conflit avec la loi*».
En vertu de la loi relative aux droits de l'enfant et de l'adolescent, les centres de la FEBEM doivent disposer de structures éducatives, médicales, récréatives destinées à faciliter la réinsertion des mineurs délinquants dans la société.
Ces centres de détention pour mineurs souffrent des mêmes maux que le reste du système pénitentiaire brésilien.
La FEBEM est dépassée par l'explosion de la population carcérale. Les conditions déplorables d'hygiène et de santé, un personnel insuffisamment formé et mal payé ainsi que la présence de gangs au sein de ces centres favorisent aussi les violences. Ces centres supposés être des centres de rééducation sont détournés en école du crime.

Opération de police supposée rechercher des armes et des drogues à la prison Urso Branco

Les petits délinquants ressortent de la FEBEM en professionnels du braquage et du meurtre.
Dans les centres de la FEBEM de São Paulo, une hiérarchie s'établit souvent au sein des groupes de jeunes. Les trois étages de cette hiérarchie sont «*voix*», «*nettoyage*», «*discipline*». La voix est le porte-parole.
Le nettoyage rassemble les mineurs chargés de la propreté et de la distribution de la nourriture.
Le groupe de la discipline est chargé de punir les récalcitrants.
Cette structure correspond exactement à celle du gang des prisons pour adultes de São Paulo : le Primeiro Commando da Capital (PCC).
Dans plusieurs centres, la FEBEM accepte de déléguer son pouvoir à quelques jeunes qui s'engagent à maintenir l'ordre en échange d'avantages tels que des téléphones portables ou la visite de filles.
Entre 2004 et 2007, Conectas, une ONG brésilienne basée à São Paulo, a enregistré la mort de 32 adolescents incarcérés.
Les causes de ces morts sont diverses : suicides, tués par des gardiens ou par d'autres jeunes, brûlés pendant des révoltes…
La Cour Interaméricaine des droits de l'Homme a ordonné au gouvernement brésilien de prendre les mesures nécessaires pour protéger la vie et l'intégrité de la personne de tous les enfants et adolescents ainsi que de l'ensemble du personnel résidant dans le complexe Tatuapé, unité de la FEBEM.
Elle a également demandé au gouvernement de limiter la surpopulation de ce centre, de confisquer les armes des détenus, de procurer des soins médicaux et de faciliter l'entrée de ce centre aux représentants des détenus.
Grâce aux pressions de la société civile, un Conseil national de la jeunesse (CNJ) a été créé en février 2005 par le Président Lula da Silva.
L'objectif est de mettre en place une nouvelle politique de réinsertion des jeunes délinquants dans la société.
En octobre 2006, des condamnations ont été prononcées contre 14 employés et ex-employés de la FEBEM en raison de leur implication dans des actes de torture.
Ces avancées restent néanmoins timides face à la réalité de la situation ■

Chine 2008 : certains records ne sont pas à battre

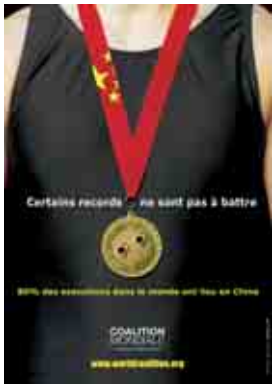

Cette année, Pékin accueille les Jeux olympiques. La Charte olympique affirme notamment la nécessité de «*promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine*». La peine de mort, largement appliquée en Chine, est incompatible avec ces principes puisqu'elle viole le droit à la vie, universellement reconnu comme un droit humain fondamental. La Chine procède chaque année au plus grand nombre de condamnations et d'exécutions dans le monde. Selon les estimations de l'organisation américaine Dui Ha, 7 500 à 8 000 personnes auraient été exécutées en Chine en 2006. La Coalition mondiale contre la peine de mort, dont le barreau de Paris est membre fondateur, a donc décidé de mobiliser à l'approche des Jeux Olympiques de 2008. ■

Mobilisons-nous jusqu'aux Jeux

Dès maintenant, signez la pétition disponible au lien suivant : http://www.worldcoalition.org/modules/xpetitions/index.php?id=2
Une brochure d'information est également à votre disposition sur le site Internet de la Coalition : www.worldcoalition.org

Annulation de la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal

Figure emblématique du mouvement international abolitionniste, Wesley Cook, mieux connu sous le nom de Mumia Abu-Jamal, est un journaliste et militant afro-américain né le 24 avril 1954 à Philadelphie.

Ancien militant des Black Panthers, il a été condamné à mort en 1982 pour le meurtre de Daniel Faulkner, un policier de Philadelphie.

Jeudi 27 mars 2008, les juges de la cour d'appel fédérale de Philadelphie ont confirmé la culpabilité de Mumia Abu-Jamal mais ont annulé sa condamnation à mort. Ils se sont appuyés sur un vice de procédure.

Cependant, Mumia Abu-Jamal n'est pas définitivement à l'abri d'une nouvelle condamnation à mort, ni d'un enfermement à vie. L'avocat de Mumia Abu-Jamal, Robert R. Bryan, a déclaré que cette décision était une semi-victoire qu'il fallait, par la mobilisation internationale, transformer en victoire en rendant justice et liberté à son client.

US Supreme Court's decision on lethal injection

The World Coalition Against the Death Penalty condemns the April 16th decision of the United States Supreme Court upholding the lethal injection as a humane method of executing a human being.

The death penalty is a failed public policy. This decision (case Baze vs. Rees, Kentucky) by a majority of the Court does nothing to address the growing public concern that the death penalty is deeply flawed. The Court again leaves the United States out of step with the majority of the world's nations: 135 States worldwide no longer use capital punishment.

In the seven months since the last execution in the United States, the United Nations General Assembly has called for a worldwide moratorium on executions and the State of New Jersey has abolished the death penalty.

Four more innocent persons have been released in the United States after serving a collective 79 years awaiting execution for crimes they did not commit. The systemic failures of the justice have now placed 128 innocent persons on United States death rows since 1976.

The World Coalition Against the Death Penalty calls on the United States, and its 36 retentionist states, to recognize what many Americans, including the Court's two dissenting Justices and Justice John Paul Stevens, already know: it is time for the United States to recognize that the death penalty is a cruel and unusual punishment, as stipulated in the 8th Amendment of the US Constitution, and to abolish its use throughout the United States. ■

Acceleration of executions in Japan

Four persons were executed in Japan on 10 April 2008, bringing to seven the number of persons executed in 2008. According to Amnesty International, ten executions have been carried out in less than six months.

Executions are held in secret. Relatives are informed of the executions only after they have taken place, and until December 2007, the names of the persons executed were not made public. The World Coalition Against the Death Penalty (WCADP) appeals to the Japanese government to put an end to this practice, contrary to human dignity.

On 18 December 2007, the General Assembly of the United Nations passed with a large majority a resolution calling for a moratorium on the use of the death penalty worldwide.

The WCADP calls upon the Japanese government to follow the recommendation of the resolution and apply a formal moratorium on executions, with a view to abolishing the death penalty.

International «caravana» to Colombia Fact finding delegation to visit human rights lawyers

25 – 29 August 2008

SARA CHANDLER,
LAW SOCIETY OF ENGLAND & WALES COUNCIL MEMBER AND INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS COMMITTEE MEMBER

Perhaps the most dangerous place in the world to work as a lawyer is Colombia. It is a country which has been in conflict for 45 years, and this conflict profoundly affects the human rights of every citizen.

In the period 1990 to 2007, 228 lawyers were assassinated, 13 were attacked, 107 were threatened, 12 were arrested, 9 disappeared after detention, and 11 went into exile after threats, harassment and physical attacks. In September 2007 a small team of expert lawyers from the UK examined the cases of 100 extra judicial killings, presented to the Inter-American Court of Human Rights.
These killings are investigated by the army rather than the civilian police force and the para-military groups who perpetrate these crimes are not pursued to prosecution.

A call has gone out to lawyers to join an international delegation to investigate the situation of human rights lawyers and the organisations for which they act. Over five days in August the delegation will meet with human rights organisations to hear about the reality of their daily work.
The fact finding mission will include visits to the regions as well as meetings in Bogota with the judiciary and Ministry of Justice. The delegation will provide an enormous spotlight focussed on the situation of Colombian lawyers.
Representatives of overseas bar associations will have the opportunity to see for themselves and discuss with human rights lawyers and trades unionists, victims' families, members of church and women's groups, peasant's organisations and other community groups.

This is an important opportunity for the international legal community to play its part in moving forward the democratic process in Colombia, by linking up with Colombian fellow professionals. Colombia is the only country in Latin America which has no professional organisation to represent lawyers.
There is no bar association in Colombia. Regulation is not independent, and is carried out by the Ministry of Justice.
Respect for the rule of law, the independence of the judiciary and the legal profession is an essential part of the democratic civil society and the delegation will have the opportunity to investigate steps towards building support for the independent representation of the legal profession. *Avocats sans Frontieres* have an office in Bogota and are supporting the establishment of an independent bar association.

So, a big welcome awaits lawyers who wish to join the delegation. To obtain further information please contact Courtenay.barklem@lawsociety.org.uk. ■

Peace Brigades International volunteer accompanying a Colombian Human Rights lawyer

© Peace Brigades International

La confidentialité des correspondances entre avocats à l'épreuve des échanges transfrontaliers

OLIVIER SAUMON
MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE

La règle de la confidentialité des correspondances en France est d'une sage simplicité : tout échange entre avocats est par nature confidentiel. Ainsi, les correspondances échangées entre avocats ne peuvent pas être produites en justice, ni faire l'objet d'une levée de confidentialité.

Les exceptions sont rares et doivent le demeurer. La mention «*officielle*» ne peut être apposée sur une correspondance que si celle-ci vaut acte de procédure ou que la correspondance ne fait référence à «*aucun écrit, propos ou élément antérieur confidentiel*» (article 3.2 du Règlement intérieur national). Dans tous les cas et notamment dans ce dernier cas, la correspondance doit respecter les principes essentiels de notre profession comme la confraternité et la modération.

Mais qu'en est-il des correspondances que nous échangeons avec des confrères de l'Union européenne ou d'autres pays ? Nos correspondances restent-elles confidentielles ou peuvent-elles être produites devant la juridiction dont notre confrère dépend ? Pouvons-nous communiquer les correspondances dont nous sommes destinataires devant une juridiction française ou arbitrale ?

La réponse est délicate et mérite une vigilante attention car la confidentialité s'inscrit dans notre secret professionnel, dont la violation peut engager notre responsabilité. Mais surtout, la confidentialité sert la confiance que nous témoignent nos clients.

D'une manière générale, dans nos rapports avec nos confrères étrangers, il convient de conserver à l'esprit que le principe, imposant comme règle la confidentialité attachée aux correspondances entre avocats, s'inverse dans toute communication transfrontalière : les correspondances sont confidentielles uniquement si la mention en est faite sur la lettre. Le code de déontologie des avocats «*européens*» est explicite à cet égard ; il rappelle en son article 5.3.1 que le «*caractère confidentiel*» ou «*without prejudice*» doit être clairement exprimé avant l'envoi de la première communication. Voilà qui est clair, souvenons-nous en !

La règle n'est pourtant pas extensive hors le champ d'application «*ratione personae*» du code de déontologie des avocats européens. Tout échange méritera alors et préalablement de se renseigner sur les règles de confidentialité du pays où exerce l'avocat destinataire et éventuellement de conclure, avant tout échange, un accord de confidentialité. Il est recommandé à l'avocat français d'informer son client sur les risques éventuels d'un échange qui ne serait pas couvert par la confidentialité. A l'inverse, l'avocat français destinataire d'une correspondance doit, lui aussi, s'assurer que celle-ci n'est pas couverte par la confidentialité avant de la transmettre aux débats.

A titre d'exemple, dans un très récent avis, la Commission Plénière de Déontologie de notre Ordre a été amenée à se prononcer sur la possibilité, pour un avocat français, de produire devant une juridiction française un courrier échangé entre avocats étrangers et considéré comme confidentiel au regard de la loi et de la déontologie locale. La Commission a retenu que ce courrier était par nature confidentiel. Elle a encore précisé que la confidentialité d'un courrier ne peut en aucun cas autoriser les avocats en ayant eu connaissance à conclure ou plaider contre son contenu, ce qui constituerait un manquement au devoir de loyauté et un abus de confidentialité.■

Urgent call for pro-bono lawyers before the ECCC

In Cambodia the long delayed ECCC (Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia) are seeking for accountability concerning atrocities committed during the Khmer Rouge's 1975-79 rule, from which an estimated 1.7 million people died of starvation, disease, overwork, torture and execution. Five leaders of the Khmer Rouge regime are now in detention. The investigation into the case against Kaing Khek Iev, better known as Duch, who oversaw the prison Tuol Sleng (S-21) will soon come to an end. The first trial may start in mid 2008.

The ECCC is a UN backed hybrid court with international staff operating under national and international law. Cambodias criminal procedure code of 2007 which is similar to the French code, grants the victims the status of civil parties as in other civil law systems.
The victims have similar rights to the other parties.
At the present time, there are four people admitted as civil parties. They are represented by Cambodian lawyers. The demands of around 500 victims are not yet decided. It is expected that many more victims will apply for admittance as civil parties.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC)

© Peter Forster, ECCC, 2006

At the present, appeal hearings against the detention orders are taking place.

Whereas the people charged have a defence team composed of national and international lawyers, the victims likewise should have international lawyers, to equip the civil parties legal representation with the same practical knowledge as that of the defence.

The criteria to be included in the list of Foreign Co-Lawyers are:

> To be a current member, in good standing, of a recognised association of lawyers in a United Nations member state.

> To have a degree in law, or an equivalent legal or professional qualification.

> To have at least ten years of relevant working experience in criminal proceedings, as a lawyer, judge or prosecutor, or in some other capacity.

> To have established competence in criminal law and procedure at the international or national level.

> To be fluent in Khmer, French or English.

> To be authorised by the Bar Council of the Kingdom of Cambodia to practise before the ECCC.

You can find the application form on the ECCC's website: www.eccc.gov.kh

Unfortunately, the ECCC has not provided funds for the legal representation of victims. Up to now the few Cambodian lawyers are paid by NGOs.
This is the first time in an internationalised court that victims are allowed to act as parties, with full procedural rights and not just as participants.
It will be a great opportunity to work in this quite new field and to develop victims' rights on an international level.

Therefore, I call on international lawyers to get involved and to support our Cambodian colleagues in their daily work. Because of the lack of funds international lawyers will have to work on a pro-bono basis. Additional funds by other donors are requested but are yet to be decided.■

For further information
please don't hesitate to contact me:
Silke Studzinsky
Email: sist@rajus.de or
silke.studzinsky@ded-cambodia.org

11, place Dauphine
75053 Paris Cedex 01
www.avocatparis.org